

Réforme des retraites

Pour un développement des dispositifs de solidarité en direction des plus fragiles

Courant octobre et novembre, l'UDES a été conviée à plusieurs réunions bilatérales avec le cabinet du ministre du Travail, relatives à son positionnement sur les thématiques du 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Voici ce qu'il faut en retenir.

Dans le cadre du 2^{ème} cycle intitulé « Equité et justice sociale », l'UDES propose de :

- **Mettre fin aux régimes spéciaux et aligner le régime de la fonction publique sur le régime général**

« L'UDES estime que la voie de l'équilibre et de la pérennité du système des retraites se situe dans la définition d'un régime unique pour l'ensemble des actifs quel que soit leur statut. La logique de solidarité doit être la même pour tous », déclare Hugues Vidor, président de l'Union.

L'alignement des droits familiaux et de reversion et les dispositifs de solidarité sont des vecteurs d'équité entre les régimes. En effet, la réforme ne peut avoir pour sujet principal un « report progressif de l'âge de départ », c'est l'ensemble du système qui doit être re-modelé et repensé.

- **Mettre les petites pensions et retraites *minimales* à un niveau décent**

« La proposition de garantir un minimum de pension à 1 100 € pour une carrière complète va dans le bon sens, à condition que ce minimum assure aux personnes un revenu de remplacement décent, soit un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté (1 128 €) » Hugues Vidor.

Dans le cadre du 3^{ème} cycle intitulé « Equilibre du système de retraite », l'UDES rappelle que :

1. **D'autres mesures que le seul report de l'âge légal de départ doivent être analysées** et notamment la durée de cotisation.
2. **La question de l'emploi des seniors doit être réglée avant toute chose.** L'UDES demande que soient chiffrés les effets de l'atteinte du plein emploi des seniors sur les comptes publics et sur le système de retraite.
3. **Une nouvelle règle d'or doit être définie dans le champ d'une réforme paramétrique de façon à ce que le régime reste soutenable pour les générations futures**, prenant en considération un taux de remplacement d'au moins 50 % (pourcentage des revenus d'activité perçu une fois en retraite), l'impossibilité de creuser les déficits et que le régime finance autre chose que le système de retraite.

Hugues Vidor, président de l'UDES, se tient à votre disposition pour **répondre à vos questions**.
Si besoin, **un employeur de l'ESS** peut témoigner à votre demande.